



**Commission
scolaire
de Montréal**

AVIS PUBLIC

Modifications au Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal

Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a adopté, à sa séance du 21 novembre 2018, des modifications à son *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*.

Ces modifications entreront en vigueur le 3 décembre 2018 et le règlement sera disponible sur le site de la CSDM à l'adresse suivante : <http://csdm.ca/documentation/centre-administratif/>.

Cet avis est publié en vertu des articles 394 et 397 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Fait à Montréal
Le 1^{er} décembre 2018

La Secrétaire générale,
Geneviève Laurin